



S6-S7
CHOIX DES MATIERES
2019-2021

Ecole Européenne Luxembourg I
23 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115
Luxembourg-Kirchberg

Contact: Daniel Alcazar
Coordinateur S5-S6-S7
daniel.alcazar@eursc.eu
Tél. 432082-250 – Salle D306

Novembre 2018

Note à l'attention des élèves de 5^{ème} année et de leurs parents

Cher élève,
Cher parent,

Ce livret a pour but de vous aider à faire le choix des matières pour les 6e et 7e années. Vous y trouverez des informations sur le processus de choix des matières, les matières proposées et un résumé de la réglementation relative aux examens du baccalauréat européen.

Les coordonnateurs des matières ont préparé l'information sur les différentes matières proposées et tous les efforts ont été faits pour s'assurer que les détails sont exacts. Toutefois, de légers changements peuvent survenir d'une année à l'autre. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'enseignant de la matière concernée.

Veuillez lire ce livret avant la soirée d'information du jeudi 24 janvier 2019. Après une réunion commune, des réunions de section auront lieu où les orienteurs de chaque section et les professeurs principaux seront présents. Les enseignants des matières visiteront les réunions et seront disponibles pendant une courte période pour répondre à vos questions.

Avec ce livret, vous recevrez le formulaire pour le choix des matières, veuillez le retourner à votre professeur de classe avant le jeudi 31 janvier 2019.

M. Alcazar coordonne les choix pour les années 6 et 7. N'hésitez pas à le contacter si vous avez des questions : daniel.alcazar@eursc.eu

Martin Wedel
Directeur

Table des matières

Note à l'attention des élèves de 5 ^{ème} année et de leurs parents.....	3
Table des matières.....	5
Dates importantes	7
Choix des matières pour les années 6 et 7	8
Changements entre les années 6 et 7	14
Aperçu de la structure des cours en 6 ^e et 7 ^e années.....	15
Règlement des épreuves du Baccalauréat européen	16
Comment remplir le formulaire de choix ?.....	19
Fiches d'information sur les matières.....	20

Dates importantes

2019

- Jeudi 24 janvier (18:00) ❖ Soirée d'information pour les parents et les élèves
- Jeudi 31 janvier ❖ Date limite de retour du formulaire pour le choix des sujets. *(Veuillez noter que les formulaires de choix collectés à ce moment déterminent le nombre d'étudiants intéressés par les différentes matières qui sert de base à la création de la grille de cours. Les formulaires reçus après la date limite ne seront pas pris en compte lors de la création de la grille.)*
- ❖ Date limite pour retourner le formulaire de demande de changement de langue.
- ❖ Date limite pour déposer la demande écrite pour suivre MA5 pour les élèves qui suivent MA4 en 5^e année.
- Mars ❖ Les élèves confirment leurs choix. Lorsque le premier choix n'est pas possible, les élèves reçoivent la grille du cours et sont invités à faire un deuxième choix basé sur la grille. *(Une réunion d'information aura lieu pour expliquer aux élèves le processus du deuxième choix.)*
- Lundi 25 mars ❖ Date limite de retour de la feuille de confirmation de choix.
- ❖ Date limite pour retourner le formulaire de deuxième choix (en cas de besoin).
- Mardi 30 avril ❖ Date limite de présentation du dossier complet pour les demandes spéciales concernant les examens *(Voir chapitre - Règlement des épreuves du Baccalauréat européen)*
- Mardi 14 mai (14:00-16:30) ❖ Tests de langue pour les élèves ayant demandé un changement.
- ❖ Test de mathématiques pour les élèves qui suivent le cours de MA4 en 5^e année et qui demandent à suivre le cours de MA5 en 6^e et 7^e année.
- Vendredi 13 septembre ❖ Date limite pour demander un changement dans le choix des matières. Si possible, seulement accepté dans des cas très exceptionnels. Aucune réponse positive n'est garantie.

2020

- Vendredi 26 juin ❖ Date limite pour demander un changement de niveau de matière au début de la 7^e année. Aucune demande ne sera acceptée à moins que le Conseil de classe ne l'ait recommandée.

Choix des matières pour les années 6 et 7

L'emploi du temps de l'élève doit avoir entre 31 (minimum) et 35 (maximum) périodes par semaine. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que les élèves peuvent être autorisés à prendre 36 périodes. L'expérience a montré qu'une semaine de 35 périodes représente déjà une lourde charge de travail.

MATIÈRES OBLIGATOIRES

Obligatoires		Obligatoire à moins qu'elle ne soit choisie comme option		Obligatoire à moins qu'une option scientifique ne soit choisie	
Langue 1	4p	Histoire	2p	Biologie	2p
Langue 2	3p	Géographie	2p		
Moral/Religion	1p	Philosophie	2p		
Éducation physique	2p				
Mathématiques	3 or 5p				

(1p = 1 période = 45 minutes)

La Biologie 2 périodes n'est obligatoire que pour les élèves qui ne choisissent pas une science parmi les options. Le choix Biologie 2 périodes n'est pas disponible pour les élèves qui choisissent la Biologie comme option. En revanche, il est une possibilité pour les élèves qui choisissent la Chimie et/ou la Physique.

Les Mathématiques 5 périodes peuvent être choisies par un élève qui a suivi le cours de 4 périodes en 5e année **seulement** si toutes les conditions suivantes sont remplies : (a) une demande écrite est déposée avec le formulaire de choix ; (b) sur recommandation de l'enseignant(e) de Mathématiques et (c) à condition que l'élève ait réussi un test de niveau requis, voir " *Dates importantes* ".

OPTIONS

Histoire Géographie Philosophie Langue 3 Economie ou Latin Langue 4 ou ONL Biologie Chimie Physique Art Musique	4p	Approfondissement langue 1 or Approfondissement langue 2 or Approfondissement Mathématiques	3p
---	----	---	----

(ONL = Autre langue nationale)

Le Recueil des décisions indique que " *Un élève ne pourra pas poursuivre en 6ème année un cours commencé en 4ème si les résultats indiquent qu'il n'a pas suivi cet enseignement avec profit en 4ème et 5ème années* ".¹ L'importance des options doit être soulignée, non seulement pour les perspectives de promotion de la 6^{ème} à la 7^{ème} année mais aussi pour les épreuves écrites et orales du Baccalauréat, voir ci-dessous.

Les enseignants transmettent au coordinateur leurs opinions sur les options possibles de leurs élèves. Lors du choix des matières, les élèves doivent prendre contact avec les enseignants concernés pour discuter de leur choix.

Au début de la 6^e année, les élèves ne peuvent normalement pas choisir une matière qu'ils n'ont pas suivie en 4^e et 5^e année. Toutefois, le directeur et les enseignants concernés peuvent déroger à cette règle si les élèves peuvent apporter la preuve que leur connaissance dans la matière est suffisante pour qu'ils puissent la suivre avec succès en 6^e et 7^e années. Il se peut que les élèves doivent réussir un test sur le programme des 4^e et 5^e années pour prouver que leur connaissance est suffisante.

Les matières d'approfondissement impliquent, comme leur nom l'indique, une étude plus approfondie de la matière en question et ne devraient être choisies que par les élèves qui montrent un intérêt clair et une aptitude particulière pour la matière.

L'approfondissement langue 1 devient obligatoire dans les épreuves écrites et orales du Baccalauréat, voir ci-dessous. L'approfondissement langue 2 devient obligatoire dans les épreuves écrites du Baccalauréat, voir ci-dessous.

Le cours d'approfondissement Mathématiques ne peut être suivi que par les élèves qui suivent le cours de Mathématiques à 5 périodes. Ce sujet ne peut pas être considéré comme un examen écrit au Baccalauréat, mais doit être considéré comme le troisième examen oral si choisi.

COMPLÉMENTAIRES

Art Musique Introduction à l'Economie Informatique (ICT) Sport Laboratoire Biologie ou Laboratoire Chimie ou Laboratoire Physique Langue 5 – Luxembourgeois Langue 5 - Néerlandais Sociologie Sciences politiques Théâtre	2p
---	----

¹ Recueil des Décisions du Conseil supérieur (2014-02-D-14-fr-3)

Les matières complémentaires doivent être suivies par les élèves dont l'emploi du temps a atteint moins de 31 périodes après avoir choisi leurs matières obligatoires et options. Dans le cas contraire, les élèves ne sont pas obligés de suivre une matière complémentaire.

Les cours de laboratoire biologie, physique ou chimie ne peuvent être suivis que par les élèves qui ont déjà choisi l'option scientifique correspondante. Les élèves ne peuvent prendre qu'un seul d'entre eux.

Les cours complémentaires sont dispensés dans une ou plusieurs des langues véhiculaires. Ils ne peuvent pas être demandés dans la langue 1 de l'élève. Si un cours existe dans la langue véhiculaire d'un élève, il doit le suivre dans cette langue à moins que des contraintes techniques ne le rendent impossible.

Les cours complémentaires ne participent pas aux épreuves écrites ou orales du baccalauréat.

Les cours complémentaires d'art et de musique ne peuvent pas être choisis par les élèves qui ont déjà choisi ces matières comme cours optionnels.

Le cours de Langue 5 (L5) est spécialement conçu pour les débutants.

Les élèves qui ont choisi l'économie comme option ou qui ont suivi le cours d'économie en 4^e et 5^e années ne peuvent pas suivre le cours d'introduction à l'économie.

Pour l'informatique, une contribution de 25€ par élève et par an est demandée.

Demander un changement de langue

Conformément aux règles générales des Écoles européennes, des changements de langue ne sont généralement prévus que pour les élèves S5 entrant en S6 : *“Normalement, on n’envisage pas de changement dans les choix linguistiques, hormis lors de l’inscription en 6^{ème} année (...). Lorsqu’un changement de L2 est approuvé à l’entrée en 6^{ème} année, l’ancienne L2 reste la langue d’enseignement pour histoire, géographie et économie.”*²

Lorsqu'un changement de langue est souhaité, un formulaire de demande spéciale doit être remis en même temps que le formulaire de choix des matières.³ Pour passer à un niveau de langue supérieur, l'élève passera un test de niveau de langue si sa demande est acceptée. Le passage à un niveau de langue inférieur est généralement rejeté, à moins que les arguments ne soient convaincants.

Que se passe-t-il si votre premier choix ne fonctionne pas ?

L'administration fera de son mieux pour organiser les cours choisis par les élèves. Toutefois, il n'est pas toujours possible d'offrir toutes les options et tous les cours avancés dans toutes les sections, pour des raisons financières et/ou organisationnelles.

² Révision des décisions du Conseil supérieur relatives à l'organisation des études dans les écoles européennes (2011-01-D-33-fr-9)

³ Le formulaire de demande de changement de langue est disponible sur le site Internet de l'école : [Secondary > Subjects > Options & Choices > Language change request form](#)

Si le choix d'un élève n'est pas possible, il lui sera demandé de faire un deuxième choix en fonction de la grille des cours.⁴ L'expérience montre qu'environ 20 % de tous les élèves doivent faire un deuxième choix.

Lorsque les élèves doivent faire un deuxième choix, le professeur principal les informera des problèmes affectant leur premier choix et leur remettra en même temps la grille de cours et le formulaire de deuxième choix. Une séance d'information aura lieu pour les élèves qui doivent faire un deuxième choix, voir « *Dates importantes* ».

Changements dans le choix initial des matières

Les élèves et les parents doivent faire un choix mûrement réfléchi, après avoir consulté les enseignants et les conseillers d'orientation,⁵ s'étant informés des règlements décrits dans la présente brochure et ayant consulté les fiches d'information sur les matières, voir ci-dessous.

En cas de doute sur les matières à choisir, veuillez consulter votre professeur principal, votre orienteur, ou peut-être un centre d'orientation.

Votre attention est particulièrement attirée sur le fait que **les choix retenus, dans la mesure du possible, sont contraignants pour les années 6 et 7. Cependant, si le Conseil de classe désapprouve un certain choix, un changement devrait avoir lieu.**

Dans la mesure du possible, l'école s'efforcera d'accommoder les demandes de modification du choix initial lorsqu'elles sont faites avant la fin de la 5^e année, voire, dans des cas très exceptionnels, jusqu'au début de la 6^e année pour tenir compte des résultats imprévus de la 5^e année, voir "*Dates importantes*".⁶ Aucune autre demande ne sera acceptée avant la fin de la 6^e année, lorsque le règlement autorisera un nombre très limité de changements, voir ci-dessous.

Création de cours

Les cours à option sont créés avec un **minimum de 5 élèves**.

Les cours complémentaires sont créés avec un **minimum de 7 élèves**.

Lors de la création des cours, la priorité sera toujours donnée aux cours optionnels plutôt qu'aux cours complémentaires.

Un cours optionnel ne peut être créé que si au moins 5 élèves qualifiés l'ont choisi et uniquement dans les limites du plan scolaire. Si le groupe n'est pas composé d'au moins 5 élèves au début de l'année scolaire, il n'y a aucune garantie que le cours sera créé, et les élèves pourraient avoir à faire un nouveau choix.

Les options déjà commencées en 4^{ème} année (latin, économie et langue 4) ne peuvent être poursuivies que si un nombre suffisant d'élèves les choisit.

⁴ La grille des cours comprend tous les cours qui se dérouleront au cours des années 6 et 7. La grille est créée de manière à donner leur premier choix au plus grand nombre d'élèves. La grille détermine quelles combinaisons de cours sont possibles et lesquelles ne le sont pas.

⁵ Des informations sur l'orientation et les conseils de carrière sont disponibles sur le site web de l'école :

[Secondary > Orientation/Career Advice](#)

⁶ Veuillez contacter M. Alcazar dans un tel cas.

Si un cours optionnel qui est normalement enseigné dans la langue maternelle ne peut être créé dans une section linguistique particulière, il sera, si possible, proposé dans l'une des langues véhiculaires. Si l'option Histoire ou Géographie ne peut être créée dans la langue véhiculaire de l'élève, celui-ci peut la suivre dans une autre langue véhiculaire, à condition que ce ne soit pas sa langue maternelle et qu'un groupe soit créé.

Les cours d'autre langue nationale (ONL) seront créés, même avec moins de cinq élèves, conformément aux règles particulières de ces cours.

- L'ONL Irlandais est uniquement disponible aux élèves irlandais de catégories I et II inscrits dans la section anglaise.
- L'ONL Suédois est uniquement disponible aux élèves de catégories I et II parlant finnois en section finnoise.
- L'ONL Finnois est uniquement disponible aux élèves finlandais de catégories I et II dans la section suédoise.

Dépassement du maximum de 35 périodes

Bien que les horaires de 6^{ème} et 7^{ème} année soient organisés sur la base d'un maximum de 35 périodes par semaine, les élèves peuvent, avec l'accord de la Direction, dépasser cette limite à condition que l'organisation de ces horaires soit possible.

Un emploi du temps de 35 périodes représente déjà une lourde charge, et la Direction ne veut pas encourager les élèves à choisir plus, sauf dans des cas très exceptionnels.

Cette demande doit être adressée au directeur de l'école par écrit, avec une justification, ensemble avec le formulaire de choix. Les demandes seront examinées pendant les vacances d'été à la lumière de la demande écrite, du profil académique de l'élève et des possibilités techniques vis-à-vis des horaires.

Pourquoi certaines combinaisons de cours ne sont pas possibles ?

Un horaire d'environ 100 périodes par semaine serait nécessaire pour répondre à tous les choix possibles. Ce n'est pas faisable.

En combinant au préalable dans le même créneau horaire l'économie et le latin, la langue 4 et l'ONL, en n'autorisant qu'un seul cours avancé et un seul cours de laboratoire, nous réduisons le nombre hebdomadaire de périodes à environ 90, mais nous ne disposons que de 40 périodes par semaine.

Lorsque nous planifions l'emploi du temps, plusieurs sujets ont lieu au sein d'une section : L1, Mathématiques, Philosophie 2 périodes, et Biologie 2 périodes. Chaque élève suit L2 et une grande majorité d'élèves suit Histoire 2 périodes et Géographie 2 périodes donc rien d'autre ne peut être programmé en parallèle. En prenant ces sujets et 3 périodes pour les cours avancés, il nous reste 16 périodes par semaine où nous devons placer 11 options de 4 périodes. C'est-à-dire, nous avons 4 créneaux de 4 périodes où 11 options doivent avoir lieu. Il est évident que des conflits sont inévitables. De plus, nous devons également placer les cours complémentaires dans ces 4 créneaux, ce qui augmente le nombre de conflits.

Pourquoi y a-t-il des conflits différents dans les différentes sections ?

Il faut superposer la Physique, la Chimie et la Biologie 4 périodes dans les trois langues véhiculaires pour permettre aux élèves des sections sans ces options dans leur langue maternelle de les suivre dans leur langue véhiculaire. De plus, nous plaçons ces cours scientifiques dans trois créneaux différents pour offrir la possibilité de suivre les trois sciences.

L'expérience montre qu'environ deux tiers des élèves choisissent L3. Cela signifie qu'il est presque impossible de placer d'autres options en parallèle de la L3 et qu'elles devront donc être placées en parallèle des sciences, mais différemment d'une section à l'autre.

Changements entre les années 6 et 7

Il est strictement interdit de commencer un nouveau sujet en S7.

Les changements de niveau de langue en S7 ne sont pas autorisés.

Au passage en S7, **un cours peut être interrompue que si toutes les conditions suivantes sont remplies :**

- L'emploi du temps de l'élève doit encore comporter au moins 31 périodes.
- Il doit y avoir au moins 2 options de la colonne 3.
- Il doit encore y avoir 29 périodes de cours obligatoires et options.
- Il doit y avoir au moins une science (2 ou 4 périodes Biologie, Chimie ou Physique).
- Le cours garde le nombre minimum d'élèves requis pour être organisé.

Entre S6 et S7, **seuls les changements de niveau suivants sont possibles :**

- Mathématiques 5 ↔ Mathématiques 3
- Option à 4 périodes ↔ Cours obligatoire à 2 périodes (**même sujet**)

Une **demande écrite** avec une explication de l'abandon demandé d'un cours ou d'un changement de niveau doit être adressée au directeur de l'école et remise au secrétariat de l'école secondaire avant la date limite, voir "*Dates importantes*".

Aucune demande ne sera acceptée à moins que le Conseil de classe ne l'ait recommandée. Tout changement doit être approuvé par le directeur de l'école sur recommandation du conseil de classe.

Le passage à un cours plus avancé (Mathématiques 5 périodes ou option 4 périodes) est subordonné à la réussite d'un test de réussite démontrant la capacité de l'élève à suivre avec succès les exigences du cours demandé.

Aperçu de la structure des cours en 6^e et 7^e années

Total du programme d'études : **minimum 31 périodes, maximum 35 périodes**

Colonnes 1+2+3+4 : **minimum 29 périodes**

Colonne 3 : **minimum 2 options, maximum 4 options**

MATIÈRES OBLIGATOIRES				OPTIONS				COMPLÉMENTAIRES	
Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5	
Langue 1	4p	Histoire*	2p	Art	4p	App. L1	3p	Art	2p
Langue 2	3p	Géographie*		Musique		ou		Musique	
Maths 3 ou	3p	Philosophie*		Biologie		App. L2		Intro. Economie	
Maths 5	5p	Biologie#		Chimie		ou		Informatique (ICT)	
Moral/Rel.	1p			Physique		App. Maths		Lab. Bio ou	
Edu. physique	2p			Economie or				Lab. Chimie ou	
				Latin				Lab. Physique	
				Langue 3				L5 – Luxembourg.	
				Langue 4 or				L5 – Néerlandais	
				ONL				Sociologie	
				Géographie				Sciences politiques	
				Histoire				Sport	
				Philosophie				Théâtre	
		* Ces cours sont obligatoires à moins qu'ils ne soient choisis dans la colonne 3.		Minimum 2, maximum 4 options en colonne 3.		Approfondissement Mathématiques uniquement si les mathématiques 5p sont choisies en colonne 1.		L'art, la musique et l'introduction à l'économie sont exclus s'ils sont choisis dans la colonne 3.	
		# Biologie 2p est obligatoire sauf si Biologie, Chimie ou Physique est choisi dans la colonne 3.						Lab. seulement si l'option scientifique correspondante est choisie en colonne 3.	

Règlement des épreuves du Baccalauréat européen

Il est fortement recommandé d'avoir une vision globale de la réglementation du Baccalauréat européen avant de faire le choix.⁷ En particulier, sur les dispositions relatives au calcul de la note finale et à l'organisation des examens.⁸

La note finale du Baccalauréat européen est calculée comme suit :

- 50% pour la **note préliminaire** moyenne
- 35% pour la moyenne des **épreuves écrites** (7% par examen)
- 15% pour la moyenne des **épreuves orales** (5% par examen)

Le 50% correspondant à la **note préliminaire** moyenne est constitué des **notes de classe** (notes A, évaluation formative) et des obtenues aux **épreuves partielles** (pré-baccalauréat) (notes B, évaluation sommative) comme suit :

- 10% Notes A1 (Semestre 1)
- 10% Notes A2 (Semestre 2)
- 30% Notes B

ÉPREUVES PARTIELLES (PRE-BACCALAUREATE)

Les épreuves partielles sont organisées sous la forme d'un ensemble d'épreuves écrites courtes et d'un ensemble d'épreuves écrites longues.

Épreuves écrites courtes

En Philosophie (2 périodes) et en Approfondissement Mathématiques : une épreuve écrite courte sera organisé dans le cadre de la semaine scolaire normale à la fin de chaque semestre. Le temps alloué sera de 2 périodes d'enseignement consécutives.

En Biologie, Histoire et Géographie (toutes avec 2 périodes par semaine) 2 épreuves écrites courtes d'une durée d'une période d'enseignement seront organisées dans le cadre de l'emploi du temps normal au cours de chaque semestre.

Pour les matières complémentaires, soit 1 épreuve de 1 période par semestre ou par d'autres méthodes d'évaluation prescrites dans le programme de la matière.

Épreuves écrites longues

La série d'épreuves écrites longues est organisée pendant au moins 2 semaines après les vacances de Noël. Toutes les matières dans lesquelles un examen écrit peut être passé au Baccalauréat européen seront examinées, à savoir :

- Langue 1
- Langue 2
- Mathématiques (3 and 5 périodes)
- Toutes les options (4 périodes)
- Approfondissement Langue 1
- Approfondissement Langue 2

⁷ [Lien vers la page web du Baccalauréat européen](#)

⁸ Les modalités actuelles de calcul de la note du Baccalauréat européen et de l'organisation des examens se trouvent dans le "Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen" (Ref. 2015-05-D-12-en-10). This may be subject to change before the 2021 Baccalaureate session.

Chaque élève sera examiné dans chacune des matières énumérées ci-dessus qu'il suit. Pour l'éducation physique, les dispositions suivantes s'appliquent :

- La note B indique les résultats de l'évaluation effectuée à la fin de chaque unité d'enseignement.
- L'évaluation sera purement pratique et ne comportera aucun travail écrit de quelque nature que ce soit.

ÉPREUVES ÉCRITES

Veuillez noter que les élèves de S7 sont invités à choisir leurs options pour les épreuves écrites dès le mois d'octobre. Les candidats passeront 5 épreuves écrites : ⁹

1. Langue 1 (Approfondissement Langue 1 obligatoire si choisi)
2. Langue 2 (Approfondissement Langue 2 obligatoire si choisi)
3. Mathématiques 3 or 5 périodes
4. Option (4 périodes)
5. Option (4 périodes)

ÉPREUVES ORALES

Les candidats passeront 3 épreuves orales :

1. Langue 1 (Approfondissement Langue 1 obligatoire si choisi)
2. Un choix possible entre :
 - Langue 2 (Approfondissement Langue 2 si choisi)
 - Histoire (2 ou 4 périodes)
 - Géographie (2 ou 4 périodes)
3. Approfondissement Mathématiques, obligatoire si choisi, sinon, choix entre :
 - Philosophie (2 or 4 périodes)
 - Langue 3
 - Langue 4
 - ONL
 - Biologie (2 or 4 périodes)
 - Chimie
 - Physique

Contrainte : Les sujets qui sont pris comme 4^e ou 5^e épreuve écrite ne peuvent pas être pris comme oraux.

REMARQUES IMPORTANTES :

- **Les élèves et les parents seront informés en temps utile du Règlement et du Règlement d'application du Règlement pour le Baccalauréat 2021.**
- **Il est très important de vérifier qu'avec la combinaison des matières choisies, l'élève peut passer tous les examens du Baccalauréat requis.**

⁹ Examen écrit supplémentaire, voir l'article 13 dans le "Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen" (Ref. 2015-05-D-12-en-10). Ceci peut changer avant la session du Baccalauréat de 2021.

Demandes spéciales concernant les examens

Les Écoles européennes considèrent que tous les élèves devraient avoir la possibilité de faire la preuve de leurs capacités dans des conditions d'évaluation le plus équitables possible. Lorsque ces conditions d'évaluation risquent de désavantager un candidat, particulièrement s'il présente des besoins éducatifs spécifiques, en l'empêchant de faire la preuve de son niveau de maîtrise, des dispositions particulières peuvent être demandées et autorisées pour les épreuves écrites et/ou orales. Ces dispositions n'ont pas vocation à compenser un quelconque défaut de savoir ou de savoir-faire.¹⁰

Les demandes de dispositions particulières pour le cycle du Baccalauréat (S6 et S7) doivent être formulées avant le 30 avril en 5^e année.

Veillez communiquer avec la coordonnatrice du soutien, Mme Duchesne (frederique.duchesne@eursc.eu), si vous avez besoin de plus amples informations.

¹⁰ Plus d'informations sur le soutien scolaire est disponible sur le site web de l'école : [Secondary > Educational support](#)

Comment remplir le formulaire de choix ?

1. **Données personnelles.** Les données de l'élève sont indiquées en haut du formulaire : nom, classe et professeur.
2. **Cours suivis en S5.** Cette partie montre les matières de l'élève en 5^e année. Cette partie ne doit pas être modifiée.
3. **Choix des matières.** Cette partie doit être remplie de la manière suivante :
 - Cochez la case devant les sujets choisis tout en respectant les règles expliquées dans ce livret.
 - **Mathématiques** : Remplissez la case avec 3p ou 5p selon le cours de mathématiques choisi (3 ou 5 périodes/semaine).
 - En cas de demande de changement de cours de religion/éthique, indiquer le nouveau cours dans la case correspondante. Il ne suffit pas d'indiquer "Religion" en cas de changement. Il est important de préciser le cours en utilisant les abréviations ci-dessous. Si aucune modification n'est demandée, laissez la case vide.

RCA	Religion Catholique
RPR	Religion Protestante
ROR	Religion Orthodoxe
RJU	Religion Juive
MOR	Moral
 - Calculez le total des périodes pour chaque colonne et vérifiez que le total correspond aux chiffres indiqués : **au moins 29 périodes pour le total des colonnes 1 à 4 et entre 31 et 35 pour toutes les colonnes.**
 - Le formulaire doit être daté et signé par l'élève et les parents.
 - Veuillez renvoyer le formulaire à votre professeur principal.

Fiches d'information sur les matières

Afin de donner des informations sur les sujets proposés, les coordinateurs des matières ont établi des descriptions succinctes des matières dont ils sont responsables. Les fiches d'information ne sont disponibles que sous forme numérique sur le site Web de l'école.

[Lien vers Secondary > Subjects > Options and Choices](#)

L'information sur chaque fiche de matière est nécessairement limitée et nécessitera des explications supplémentaires de la part des enseignants. Chaque fiche est un résumé du syllabus complet, disponible sur le site web des écoles européennes.

[Lien vers le Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes - www.eursec.eu](http://www.eursec.eu)

